



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Nord

Secrétariat général
Direction de la coordination
des politiques interministérielles
Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement
Réf : DCPI-BICPE/IG

**Arrêté préfectoral d'enregistrement de la demande présentée
par le GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE concernant l'exploitation
d'un élevage de 290 vaches laitières situé à CHEMY**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet du Nord

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 512-7 à L. 512-7-7, R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L. 411-2 ;

Vu le code de justice administrative et notamment l'article R. 421-1 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, M. Georges-François LECLERC ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 20 septembre 2019 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Lys révisé ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 12 octobre 1998 pour exploiter un élevage de 40 vaches laitières et 64 vaches allaitantes, soit un troupeau mixte de 104 vaches soumis à autorisation et bénéficiant du droit d'antériorité au 65 rue de l'église à 59147 CHEMY ;

Vu l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 18 février 2014 pour l'exploitation d'un élevage de 145 vaches laitières, 144 vaches allaitantes et 400 bovins à l'engraissement soumis à déclaration au derrière le 5 rue de l'église à CHEMY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2021 ordonnant l'ouverture d'une consultation du public qui s'est déroulée du 16 août 2021 au 16 septembre 2021 inclus ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juin 2021 prolongeant de deux mois le délai de cinq mois prévu à l'article R. 512- 46-18 du code de l'environnement pour l'instruction de la demande ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2021 portant approbation du SAGE de la Scarpe-Aval ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2021 portant sur la désignation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2021 portant délégation de signature à Mme Amélie PUCCINELLI, en qualité de secrétaire générale adjointe de la préfecture du Nord ;

Vu le récépissé de déclaration du 13 février 1998 délivré au GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE pour exploiter un élevage de 120 bovins à l'engraissement au 65 rue de l'église à 59147 CHEMY ;

Vu la preuve de dépôt de modification d'une installation classée relevant du régime de la déclaration délivré le 16 février 2017 au GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE ;

Vu la demande déposée en préfecture du Nord le 30 septembre 2020 par le GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE pour l'enregistrement d'un élevage de 290 vaches laitières au derrière le 5 rue de l'église à CHEMY ;

Vu les dossiers techniques annexés à la demande susvisée, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales des arrêtés ministériels susvisés ;

Vu le rapport de recevabilité du 25 février 2021 de l'inspection des installations classées portant avis sur l'aspect régulier du dossier de demande d'enregistrement susvisé ;

Vu l'avis favorable du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable du service d'assistance technique à la gestion des épandages (SATEGE) du 23 octobre 2021 ;

Vu l'accomplissement des formalités d'affichage de l'avis au public réalisé dans les communes de CHEMY (commune d'installation), HERRIN, GONDECOURT, ALLENNES-LES-MARAIS, CARNIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (communes de rayon dans le département du Nord dont une partie du territoire est située à moins de 1 kilomètre des limites de l'exploitation envisagée) ainsi que dans les communes de ALLENNES-LES-MARAIS, AVELIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CARNIN, CHEMY, EMMERIN, ENNEVELIN, FAUMONT, FLINES-LES-RACHES, GONDECOURT, HANTAY, HERRIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LOOS, MARQUILLIES, MOUCHIN, NOMAIN, NOYELLES-LES-SECLIN, PHALEMPIN, SAINGHIN-EN-WEPPE, SALOME, SECLIN, WATTIGNIES et WAVRIN (communes d'épandage dans le département du Nord), et BILLY-BERCLAU, CARVIN, DOUVRIN, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, NEUVE-CHAPELLE, VIOLAINES (communes d'épandage du Pas-de-Calais).

Vu la publication du 2 juillet 2021 dans les journaux La Voix du Nord et Nord Eclair de cet avis de consultation ;

Vu les résultats de la consultation du public ;

Vu la délibération n° 09/2021-2 du conseil municipal de FESTUBERT du 9 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 20212809-6 du conseil municipal de CHEMY du 22 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° 20212809-6 du conseil municipal de GONDECOURT du 29 septembre 2021 ;

Vu l'absence d'avis des conseils municipaux des communes de HERRIN, ALLENNES-LES-MARAIS, CARNIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, PHALEMPIN, WATTIGNIES, EMMERIN, LOOS, HOUPLIN-ANCOISNE, NOYELLES-LES-SECLIN, WAVRIN, SAINGHIN-EN-WEPPES, SECLIN, AVELIN, ENNEVELIN, CARVIN, MARQUILLIES, SALOME, HANTAY, FLINES-LEZ-RACHES, NOMAIN, MOUCHIN du département du Nord et BILLY-BERCLAU, DOUVRIN, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, NEUVE-CHAPELLE et VIOLAINES du département du Pas-de-Calais ;

Vu le rapport et les conclusions du 21 décembre 2021 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le projet d'arrêté transmis à l'exploitant par courriel du 20 janvier 2022 ;

Vu l'absence d'observations sur le projet d'arrêté suscité de la part de l'exploitant confirmé par courriel du 26 janvier 2022 ;

Considérant ce qui suit :

1. la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté du 27 décembre 2013 modifié susvisé et que le respect de celles-ci, suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement ;
2. les capacités de stockages de l'exploitation sont dimensionnées pour garantir une bonne gestion des effluents de l'élevage, en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole ;
3. le plan d'épandage, annexé à la demande d'enregistrement, est suffisamment dimensionné pour accueillir les engrais organiques de l'élevage dans le respect du programme d'action régional en Hauts-de France ;
4. au regard des dispositions des articles R. 512-46-3, 4, 5, 6 du code de l'environnement, les différents éléments fournis par le GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE, dans sa demande déposée le 30 septembre 2020 en préfecture du Nord, ont été suffisamment développés et sont en relation avec l'importance de l'installation projetée et avec la sensibilité de l'environnement du projet, au regard des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement ;
5. la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;
6. les conditions légales de délivrance de l'enregistrement sont réunies ;

Après communication au demandeur du projet d'arrêté statuant sur sa demande d'enregistrement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

TITRE 1 – PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1 – BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE

Article 1.1.1 – Exploitant, durée, péremption

L'installation, du GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE, dont le siège social est situé au 65, rue de l'Église 59147 CHEMY faisant l'objet de la demande susvisée du 30 septembre 2020, est enregistrée pour un élevage de 290 vaches laitières au derrière le 5 rue de l'Église à 59147 CHEMY. L'installation est détaillée au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

CHAPITRE 1.2 – NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1 – Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Volume : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées.

Rubrique	Seuil de classement	Libellé de la rubrique (activité)	Volume	Unités du volume autorisé
2101-2	E	b) Élevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine :	290	Vaches Laitières

A titre indicatif, le projet de forage est soumis à la nomenclature de la Loi sur l'Eau au titre des rubriques :

Rubrique	A, D, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Volume
1.1.1.0	D	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau : Déclaration	Forage: H 8748 Débit : 7m ³ / h Profondeur : 35 mètres
1.1.2.0-2	D	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume étant supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an : Déclaration	Prélèvements : 12 300m ³ / an

Article 1.2.2 - Situation de l'établissement

Les installations Enregistrées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Commune	Section	N°	Adresse, Lieux-dits
59147 CHEMY	ZE	44, 118, 119, 120 et 121	derrière le 5 rue de l'Église à 59147 CHEMY

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 1.3 – CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Article 1.3.1 – Conformité au dossier déposé

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 30 septembre 2020.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables au besoin, aménagées, complétées ou renforcées par le présent arrêté.

CHAPITRE 1.4 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Article 1.4.1 – Prescriptions des actes antérieurs

Les prescriptions associées à l'enregistrement viennent compléter celles des actes administratifs antérieurs.

Article 1.4.2 – Arrêtés ministériels de prescriptions générales

L'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L. 512-7) du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Article 1.4.3 – Aménagements des prescriptions, compléments ou renforcement des prescriptions :

- Interdiction d'épandre les week-ends et jours fériés ;
- enfouissement immédiat des lisiers.
- réaliser, en complément du reliquat azoté déjà obligatoire, une mesure de reliquat azoté en sortie d'hiver (RSH) supplémentaire pour chacune des 2 cultures principales dans la Zone d'Actions Renforcées (ZAR) dès lors que leur surface est supérieure à 3 ha.
- au cas où le GAEC dispose de moins de 3 cultures (hors prairie permanente) en ZAR, il réalise un RSH par culture présente.
- l'exploitant est tenu de suivre une formation au raisonnement de la fertilisation azotée. L'attestation de formation devra être transmise à l'administration d'ici juin 2022.
- à l'issue de cette formation, 3 reliquats azotés en début de drainage (RDD) seront réalisés sur les parcelles qui bénéficieront du reliquat sortie d'hiver.

L'exploitant, est tenu de :

Garantir l'accessibilité des secours par une voie engins qui devra respecter les caractéristiques suivantes :

- Largeur libre de 3 mètres minimum libre de circulation bandes réservées au stationnement exclues,
- Hauteur libre de 3,50 mètres
- Force portante 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres minimum et présentant une résistance minimale au poinçonnement de 88 N/cm²,
- Rayon intérieur R de 11 mètres minimum,
- Surlargeur S=15/R en mètres dans les virages de rayon inférieur à 50 mètres,
- Pente inférieure à 15%.

Respecter les dispositions du règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie pour ce qui concerne l'implantation de la réserve incendie projetée dans le cadre des travaux.

Conformément à la note technique du 17 janvier 2019, la quantité d'eau mise à disposition pour la défense incendie sera assurée par :

- une citerne incendie d'une capacité de 120m³ sera mise en place sur le site en complément des points d'eau incendie (PEI) existants autour du site, conformément à l'avis du SDIS en date du 9 août 2017 sur permis de construire 059 145 17 B O0005.

Le point d'eau incendie doit être implanté, signalé, numéroté et entretenu.

Permettre au SDIS d'effectuer :

- La reconnaissance opérationnelle annuelle des PEI.
- Avertir sans délai le Centre de Traitement de l'Alerte territorialement compétent en cas d'indisponibilité du PEI, ainsi que le retour à l'état de disponibilité de ce dernier, selon les modalités définies par le SDIS. De plus, remédier aux indisponibilités dans les délais les plus brefs.

TITRE 2 – PUBLICITÉ, MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS

Article 2.1.1 – Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 2.1.2 – Exclusion

À la demande de l'exploitant, certaines dispositions peuvent être exclues de la publicité prévue par le présent article lorsqu'il pourrait en résulter la divulgation de secrets de fabrication.

Article 2.1.3 – Sanctions

Faute par l'exploitant de se conformer aux dispositions du présent arrêté, il pourra être fait application, indépendamment des sanctions pénales encourues, des sanctions administratives prévues par les dispositions du code de l'environnement.

Article 2.1.4 – Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de **deux mois** à compter de sa notification en application de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration :

- recours gracieux, adressé au préfet du Nord, préfet de la région Hauts-de-France – 12, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE Cedex ;
- et/ou recours hiérarchique, adressé à la ministre de la transition écologique – Grande Arche de la Défense – 92055 LA DEFENSE Cedex.

Le délai du recours administratif ne court qu'à compter du rejet des éventuels recours gracieux ou hiérarchiques.

En outre, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lille conformément aux dispositions de l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

1° par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de **deux mois** à compter du jour où l'arrêté leur a été notifié, ou dans le délai de deux mois suivant le rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique issu de la notification d'une décision expresse ou suivant la naissance d'une décision implicite née du silence gardé deux mois par l'administration

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts protégés par le code de l'environnement, dans un délai de **quatre mois** à compter de :

- a) l'affichage en mairie ;
- b) la publication de la décision sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de l'arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier à l'adresse : 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté réglementant l'exploitation de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Article 2.1.5 – Notification et publicité

Le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée :

- aux maires de CHEMY (commune d'installation), HERRIN, GONDECOURT, ALLENES-LES-MARAIS, CARNIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (communes de rayon dans le département du Nord dont une partie du territoire est située à moins de 1 kilomètre des limites de l'exploitation envisagée) ainsi qu'aux maires de ALLENES-LES-MARAIS, AVELIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CARNIN, CHEMY, EMMERIN, ENNEVELIN, FAUMONT, FLINES-LES-RACHES, GONDECOURT, HANTAY, HERRIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LOOS, MARQUILLIES, MOUCHIN, NOMAIN, NOYELLES-LES-SECLIN, PHALEMPIN, SAINGHIN-EN-WEPPES, SALOME, SECLIN, WATTIGNIES et WAVRIN (communes d'épandage dans le département du Nord), et aux maires de BILLY-BERCLAU, CARVIN, DOUVRIN, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, NEUVE-CHAPELLE, VIOLAINES (communes d'épandage du Pas-de-Calais).
- à la directrice départementale de la protection des populations (DDPP) du Nord chargée du service d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- au préfet du Pas-de-Calais ;
- au sous-préfet de Béthune ;
- au sous-préfet de Lens ;
- aux chefs de service consultés lors de l'instruction de la demande ou concernés par une ou plusieurs dispositions de l'arrêté.

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté sera déposé à la mairie de CHEMY (commune d'implantation) et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire ;
- le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-enregistrements-2021>).

Fait à Lille, le 02 MARS 2022

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe

Amélie PUCCINELLI











Annexe 1 : Plan des installations
Annexe 2 : Parcelles d'épandage

GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE

Plan de situation des installations
Site des vaches laitières

Commune de Chemy
Section ZE

Légende:

-  Bâtiments d'élevage
-  Bâtiments d'élevage en cours de construction
-  Silos
-  Habitation de tiers
-  Habitation de l'ancien associé
-  Forage
-  Bouche incendie
-  Plateforme cadavre

 Rayon de 200 m

 Rayon de 100 m

 Rayon de 50 m

 Rayon de 35 m

 Vue dans plan de masse

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe

Amélie PUCCINELLI

VU POUR ETRE ANNEXE

à mon acte en date du

02 MARS 2022



Echelle : 1 / 2500

Janvier 2020





Amélie PUCCINELLI

VU POUR EN ANNEXE
à moti acte en date du

02 MARS 2022

Périmètre d'épandage : PE GAFES du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAFEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : BENOIT RAUX

N° lot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables			Motif
				Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	
1	PHALEMPIN	NULL	4,28				4,28	4,28		
11	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,06				6,06	6,06		
12	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17				4,17	4,17		
13	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,85				3,85	3,85		
14	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,49				0,49	0,49		
15	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,11				3,11	3,09	0,02	Isolément de tiers
16	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,61				0,61	0,61		
17	CARVIN	NULL	0,38				0,38	0,38		
18	CARVIN	NULL	1,50				1,5	1,5		
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	9,30				9,3	9,3		
2	PHALEMPIN	NULL	12,68				12,68	12,59	0,09	Isolément de tiers
20	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	13,55				13,55	13,49	0,06	Isolément de tiers
21	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,36				1,36	1,36		
22	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,32				1,32	1,32		
24	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,13				6,13	5	1,13	Isolément de cours d'eau
3	PHALEMPIN	NULL	4,49				4,49	4,49		
4	PHALEMPIN	NULL	3,25				3,25	3,25		
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,67				6,67	6,55	0,13	Isolément de tiers
8	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	2,97				2,97	2,97		
9	CARNIN	NULL	3,24				3,24	3,24		
Total			89,41	0,00	0,00	0,00	89,41	87,99	1,43	



RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : Bernard Jean Dubrulle

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables				
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclos (ha)	Moitié	
10	VIOLAINES	NULL	5,53				5,53	4,85	0,68	Isolément de cours d'eau	
11	VIOLAINES		16,38				16,38	14,58	1,8	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable	
12	VIOLAINES	NULL	2,20				2,2	2,2			
13	VIOLAINES	NULL	1,28				1,28	1,26	0,02	Isolément de tiers	
14	VIOLAINES	NULL	20,62				20,62	17,13	3,49	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers	
15	VIOLAINES	NULL	2,88				2,88	2,65	0,23	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
17	DOUVRIIN	NULL	1,88				1,88	1,88			
18	DOUVRIIN	NULL	0,59				0,59	0,56	0,03	Isolément de tiers	
2	VIOLAINES	NULL	6,85				6,85	5,2	1,66	Isolément de cours d'eau	
22	VIOLAINES	NULL	1,92				1,92	1,92			
3	VIOLAINES	NULL	15,52				15,52	15,52			
4	VIOLAINES	NULL	5,86				5,86	5,6	0,26	Isolément de tiers	
6	FESTUBERT	NULL	0,38				0,38	0,36	0,02	Isolément de tiers	
7	GIVENCHY-LES-LA-BASSE	NULL	0,31				0,31	0,31			
8	RICHEBOURG	NULL	8,97				8,97	8,49	0,48	Isolément de cours d'eau	
9	DOUVRIIN	NULL	1,73				1,73	1,7	0,02	Isolément de tiers	
Total :			92,90	0,00	0,00	0,00	92,90	84,21	8,69		

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Avenir
CONSEIL ELEVAGE

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : EARL Moreaux

périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croissette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croissette

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excédent (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excédent (ha)	Motif		
1	EMMERIN	NULL	16,39				16,39	16,38	0,01			Isolément de tiers
10	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,05				3,05	2,93	0,12			Isolément de tiers
11	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,51				3,51	2,8	0,71			Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
12	WATTIGNIES	NULL	4,49				4,49	4,47	0,02			Isolément de tiers
13	EMMERIN	NULL	18,42				18,42	18,42	0,02			Isolément de tiers
14	WATTIGNIES	NULL	5,40				5,4	5,38	0,05			Isolément de tiers
15	WATTIGNIES	NULL	8,01				8,01	7,96	0,07			Isolément de tiers
16	WATTIGNIES	NULL	4,43				4,43	4,36	0,07			Isolément de tiers
17	WATTIGNIES	NULL	1,52				1,52	1,52	0,02			Isolément de tiers
18	WATTIGNIES	NULL	14,91				14,91	14,89	0,02			Isolément de tiers
19	WATTIGNIES	NULL	6,15				6,15	6,15				
2	LOOS	NULL	2,49				2,49	2,49				
20	WATTIGNIES	NULL	3,38				3,38	2,64	0,75			Isolément de points d'eau potable
21	WATTIGNIES	NULL	1,75				1,75	0,6	1,15			Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable
22	WATTIGNIES	NULL	7,79				7,79	7,76	0,04			Isolément de tiers
23	EMMERIN	NULL	7,17				7,17	7,17				
24	WATTIGNIES	NULL	4,25				4,25	4,25				
25	WATTIGNIES	NULL	1,70				1,7	1,7				
26	WATTIGNIES	NULL	6,06				6,06	5,92	0,14			Isolément de tiers
27	WATTIGNIES	NULL	0,92				0,92	0,9	0,02			Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables							
				Surface (ha)	Surface épancheable (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface épancheable (ha)	Surface enclos (ha)	Motif			
28	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	6,82											
29	EMMERIN	NULL	0,23											
3	LOOS	NULL	3,16											
30	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	8,40											
31	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	9,78											
4	LOOS	NULL	38,57											
6	WATTIGNIES	NULL	21,69											
7	WATTIGNIES	NULL	0,11											
8	WATTIGNIES	NULL	0,31											
9	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	13,07											
Total :			223,93	0,00	0,00	0,00				223,93	218,51	5,47		

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMÈTRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Avenir
CONSEIL ÉLEVAGE

Produit d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : Franck Dujardin

N° Icot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclos (ha)			
1	CHEMY	NULL	9,63				9,63	9,63				
10	CHEMY	NULL	9,33				9,33	9,33				
11	CHEMY	NULL	2,49				2,49	2,43		0,06		Isolément de tiers
12	CHEMY		0,25	0,25	0,21	0,04						
13	CHEMY		0,13	0,13	0,08	0,05						
14	SECLIN	NULL	5,02				5,02	4,3		0,72		Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
15	ALLENES-LES-MARAIS		1,77	1,77	1,77							
15	ALLENES-LES-MARAIS		2,69				2,69	2,69				
16	SECLIN	NULL	2,59				2,59	2,59				
17	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,85				0,85	0,85				
18	PHALEMPIN	NULL	17,86				17,86	17,74		0,13		Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
19	SECLIN	NULL	3,56				3,56	3,56				
2	CHEMY	NULL	19,36				19,36	19,3		0,06		Isolément de tiers
20	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	1,84				1,84	1,84				
21	WAVRIN	NULL	0,14				0,14	0,07		0,07		Isolément de tiers
22	WAVRIN	NULL	5,04				5,04	4,9		0,14		Isolément de points d'eau potable
23	WAVRIN	NULL	0,73				0,73	0,73				
24	WAVRIN	NULL	8,58				8,58	8,38		0,2		Isolément de tiers
26	WAVRIN	NULL	16,15				16,15	16,08		0,07		Isolément de tiers
27	WAVRIN	NULL	1,32				1,32	1,24		0,08		Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables			Motif
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	
28	WAVRIN	NULL	4,86				4,86	4,86		
3	CHEMY	NULL	22,35				22,35	20,21	2,14	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
31	WAVRIN	NULL	0,69				0,69	0,61	0,08	Isolément de tiers
32	WAVRIN	NULL	18,83				18,83	18,47	0,36	Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers
33	WAVRIN	NULL	3,25				3,25	2,97	0,28	Isolément de points d'eau potable
35	WAVRIN	NULL	3,23				3,23	3,16	0,08	Isolément de tiers
36	WAVRIN	NULL	0,38				0,38	0,38		
37	WAVRIN	NULL	0,55				0,55	0,55		
38	WAVRIN	NULL	1,58				1,58	1,58		
4	CHEMY	NULL	3,13				3,13	3,11	0,02	Isolément de tiers
40	CHEMY	NULL	3,44				3,44	2,94	0,5	Isolément de cours d'eau
41	CHEMY	NULL	3,74				3,74	3,38	0,37	Isolément de cours d'eau
5	CHEMY	NULL	8,12				8,12	8,06	0,06	Isolément de tiers
6	CHEMY	NULL	0,49				0,49	0,42	0,08	Isolément de tiers
7	CHEMY	NULL	1,53				1,53	1,25	0,28	Isolément de cours d'eau
8	CHEMY	NULL	2,16				2,16	2,16		
Total :			187,86	2,15	2,06	0,09	185,51	179,77	5,78	

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : GAEC du Hameau de la Croisette

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excise (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excise (ha)	Motif		
1	FLINES-LEZ-RACHES		1,02	1,02	0,84	0,18	Isolément de cours d'eau						
10	HERRIN	NULL	5,14							5,14			
11	HERRIN	NULL	4,71							4,71	1,09	Isolément de cours d'eau	
12	FAUMONT	NULL	0,46							0,46			
13	FLINES-LEZ-RACHES		2,65	2,65	1,99	0,66	Isolément de cours d'eau						
14	FLINES-LEZ-RACHES		18,10	18,1	14,31	3,79	Isolément de cours d'eau						
15	FLINES-LEZ-RACHES		3,62	3,62	3,34	0,28	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers						
16	FLINES-LEZ-RACHES	NULL	8,68							8,68			
16	FLINES-LEZ-RACHES		4,01	4,01	3,73	0,28	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers						
17	HERRIN	NULL	2,10							2,1	1,73	Isolément de cours d'eau	
18	HERRIN	NULL	9,50							9,5	9,48	Isolément de tiers	
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,82							1,82	1,8	Isolément de tiers	
2	CHEMY	NULL	2,61							2,61	2,61		
20	PHALEMPIN	NULL	13,58							13,58	13,58		
21	PHALEMPIN	NULL	2,04							2,04	1,88	Isolément de tiers	
23	BILLY-BERCLAU		4,74	4,74	4,66	0,08	Isolément de tiers						
25	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17							4,17	4,17		

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairie permanente				Terres labourables				Motif	
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclose (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclose (ha)			
26	CHEMY	NULL	2,67				2,67	2,67				
27	PHALEMPIN		15,09	15,09	14,23	0,86	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers					
28	ALLENNES-LES-MARAIS	NULL	4,11					4,11	4,11			
3	CHEMY		1,35	1,35	1,33	0,02	Isolément de tiers					
30	HERRIN	NULL	1,07					1,07	1,05	0,02	Isolément de tiers	
31	GONDECOURT	NULL	3,29					3,29	3,29			
32	AVELIN		0,76	0,76	0,69	0,07	Isolément de tiers					
33	FAUMONT		2,66	2,66	1,66	0,99	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers					
34	NOMAIN		2,44	2,44	2,4	0,04	Isolément de tiers					
35	HERRIN	NULL	9,80					9,8	9,8			
36	HERRIN	NULL	4,10					4,1	2,93	1,16	Isolément de cours d'eau	
37	HERRIN	NULL	5,06					5,06	4,14	0,92	Isolément de cours d'eau	
38	HERRIN	NULL	5,48					5,48	5,03	0,46	Isolément de cours d'eau	
4	CHEMY	NULL	7,42					7,42	6,77	0,65	Isolément de cours d'eau	
40	HERRIN	NULL	9,06					9,06	7,81	1,25	Isolément de cours d'eau	
41	HERRIN		1,08	1,08	1,08							
42	HERRIN		2,02	2,02	1,96	0,06	Isolément de tiers					
44	FAUMONT	NULL	0,66					0,66	0,66			
46	FAUMONT	NULL	4,50					4,5	4,35	0,14	Isolément de tiers	
46	FAUMONT		0,90	0,9	0,88	0,02	Isolément de tiers					
47	ENNEVELIN		5,88	5,88	5,87	0,01	Isolément de tiers					
48	FAUMONT	NULL	0,80					0,8	0,8			
49	MOUCHIN		2,86	2,86	2,83	0,04	Isolément de tiers					
5	GONDECOURT	NULL	2,68					2,68	1,73	0,95	Isolément de cours	

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)			
50	RICHEBOURG		17,47	17,47	15,89	1,58						
6	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,20					4,2	4,2			
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT		3,32	3,32	3,31	0,01						
8	CHEMY	NULL	34,97					34,97	34,97			
9	PHALEMPIN	NULL	12,05					12,05	12,01	0,05		Isolément de tiers
Total :			256,70	88,97	61,00	8,97		164,73	159,47	7,27		

d'eau

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Fumier non susceptible d'écoulement
Exploitation agricole : Patrick Masschelein

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface conclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface conclue (ha)	Motif		
1	MARQUILLIES	NULL	0,17					0,17	0,17				
10	HANTAY	NULL	0,36					0,36	0,36				
12	HANTAY	NULL	0,59					0,59	0,59				
13	MARQUILLIES	NULL	0,79					0,79	0,59				
14	MARQUILLIES	NULL	1,45					1,45	0,92	0,53			
15	MARQUILLIES	NULL	0,26					0,26	0,26				
16	MARQUILLIES		3,62					3,62	3,62				
18	MARQUILLIES		0,58	0,58	0,5	0,08	Isolément de cours d'eau						
19	MARQUILLIES		0,57	0,57	0,57		Isolément de tiers						
2	HANTAY	NULL	0,46					0,46	0,46				
21	SALOME	NULL	7,69					7,69	5,61	2,08			
22	SALOME	NULL	2,77					2,77	2,73	0,04			
23	BILLY-BERCLAU		0,81	0,81	0,81								
24	HANTAY	NULL	0,93					0,93	0,21	0,72			
25	MARQUILLIES	NULL	1,50					1,5	0,7	0,8			
26	HANTAY	NULL	3,06					3,06	1,87	1,19			
27	HANTAY	NULL	0,32					0,32	0,21	0,11			

N° Zlot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terras labourables					
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface excluse (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface excluse (ha)	Motif		
28	HANTAY		0,88	0,88	0,31	0,57	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers						
28	HANTAY	NULL	0,24					0,24			0,24	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
29	HANTAY	NULL	1,19					1,19			1,19	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
3	HANTAY	NULL	5,42					5,42			4,31	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
30	HANTAY	NULL	1,26					1,26			0,81	Isolément de cours d'eau	
31	HANTAY	NULL	0,39					0,39			0,39	Isolément de tiers	
32	HANTAY	NULL	2,80					2,80			2,74	Isolément de tiers	
33	HANTAY	NULL	0,71					0,71			0,51	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
34	HANTAY	NULL	0,45					0,45			0,22	Isolément de cours d'eau	
35	MARQUILLIES	NULL	0,28					0,28			0,27	Isolément de cours d'eau	
36	HANTAY		2,81	2,81	1,86	0,95	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers						
38	HANTAY	NULL	7,08					7,08			7,08	Isolément de cours d'eau	
39	MARQUILLIES	NULL	0,95					0,95			0,69	Isolément de cours d'eau	
4	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,29					2,29			1,89	Isolément de cours d'eau	
5	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	5,58					5,58			4,08	Isolément de cours d'eau	
6	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	10,50					10,50			10,50	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau	
7	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,16					2,16			0,16	Isolément de surfaces en eau	
8	MARQUILLIES	NULL	4,83					4,83			3,48	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau	
9	HANTAY	NULL	0,90					0,90			0,87	Isolément de tiers	

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairie permanente			Terres labourables			Motif
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface cochie (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface exclue (ha)	
			76,45	5,65	4,05	1,60	71,00	57,09	13,88	
Total :										

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Avenir
CONSIL. ELEVAGE
2002

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : Benoit Raux

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairie permanente				Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface épandable (ha)	Surface excédue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface épandable (ha)	Surface excédue (ha)	Motif		
1	PHALEMPIN	NULL	4,28					4,28					
11	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,06					6,06					
12	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17					4,17					
13	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,85					3,85					
14	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,49					0,49					
15	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,11					3,11					
16	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,61					0,61					
17	CARVIN	NULL	0,38					0,38					
18	CARVIN	NULL	1,50					1,50					
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	9,30					9,30					
2	PHALEMPIN	NULL	12,68					12,68					
20	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	13,55					13,55					
21	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,36					1,36					
22	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,32					1,32					
24	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,13					6,13					
3	PHALEMPIN	NULL	4,49					4,49					
4	PHALEMPIN	NULL	3,25					3,25					
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,67					6,67					
8	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	2,97					2,97					
9	CARNIN	NULL	3,24					3,24					
Total :			89,41	0,00	0,00	0,00		89,41	62,99	6,93			

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : Bernard Jean Dubruille

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes			Terres labourables				Motif
			Surface totale (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)		
10	VIOLAINES	NULL	5,53			5,53	4,85	0,68		Isolément de cours d'eau
11	VIOLAINES		16,38			16,38	14,58	1,8		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable
12	VIOLAINES	NULL	2,20			2,2	2,2			
13	VIOLAINES	NULL	1,28			1,28	0,99	0,29		Isolément de tiers
14	VIOLAINES	NULL	20,62			20,62	16,82	3,8		Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers
15	VIOLAINES	NULL	2,88			2,88	1,89	0,99		Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
17	DOUVRIN	NULL	1,88			1,88	1,88			
18	DOUVRIN	NULL	0,59			0,59	0,46	0,13		Isolément de tiers
2	VIOLAINES	NULL	6,85			6,85	5,2	1,65		Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
22	VIOLAINES	NULL	1,92			1,92	1,92			
3	VIOLAINES	NULL	15,52			15,52	15,51	0,01		Isolément de tiers
4	VIOLAINES	NULL	5,86			5,86	4,26	1,6		Isolément de tiers
6	FESTUBERT	NULL	0,38			0,38	0,04	0,34		Isolément de tiers
7	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	NULL	0,31			0,31	0,31			
8	RICHEBOURG	NULL	8,97			8,97	8,49	0,48		Isolément de cours d'eau
9	DOUVRIN	NULL	1,73			1,73	1,49	0,24		Isolément de tiers
Total :			92,90	0,00	0,00	92,90	80,89	12,02		

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Produit d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Exploitation agricole : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : EARL Moreaux

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes			Terres labourables			Motif	
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface enclos (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)		Surface enclos (ha)
1	EMMERIN	NULL	16,39				16,39	16,08	0,31	Isolément de tiers
10	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,05				3,05	1,83	1,22	Isolément de tiers
11	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,51				3,51	2,79	0,72	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
12	WATTIGNIES	NULL	4,49				4,49	4,11	0,37	Isolément de tiers
13	EMMERIN	NULL	18,42				18,42	18,42		
14	WATTIGNIES	NULL	5,40				5,4	4,94	0,46	Isolément de tiers
15	WATTIGNIES	NULL	8,01				8,01	7,17	0,84	Isolément de tiers
16	WATTIGNIES	NULL	4,43				4,43	3,49	0,94	Isolément de tiers
17	WATTIGNIES	NULL	1,52				1,52	1,47	0,04	Isolément de tiers
18	WATTIGNIES	NULL	14,91				14,91	14,25	0,66	Isolément de tiers
19	WATTIGNIES	NULL	6,15				6,15	6,13	0,02	Isolément de tiers
2	LOOS	NULL	2,49				2,49	2,35	0,15	Isolément de tiers
20	WATTIGNIES	NULL	3,38				3,38	2,64	0,75	Isolément de points d'eau potable
21	WATTIGNIES	NULL	1,75				1,75	0,6	1,15	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable
22	WATTIGNIES	NULL	7,79				7,79	7,44	0,35	Isolément de tiers
23	EMMERIN	NULL	7,17				7,17	7,17		
24	WATTIGNIES	NULL	4,25				4,25	3,87	0,38	Isolément de tiers
25	WATTIGNIES	NULL	1,70				1,7	1,7		
26	WATTIGNIES	NULL	6,06				6,06	4,89	1,17	Isolément de tiers
27	WATTIGNIES	NULL	0,92				0,92	0,59	0,33	Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables			
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif
28	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	6,82					6,82	5,88	0,93	Isolément de tiers
29	EMMERIN	NULL	0,23					0,23			
3	LOOS	NULL	3,16					3,16	2,87	0,29	Isolément de tiers
30	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	8,40					8,4	7,87	0,53	Isolément de tiers
31	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	9,78					9,78	8,3	1,49	Isolément de tiers
4	LOOS	NULL	38,57					38,57	38,3	0,26	Isolément de tiers
6	WATTIGNIES	NULL	21,69					21,69	18,39	3,31	Isolément de tiers
7	WATTIGNIES	NULL	0,11					0,11		0,11	Isolément de tiers
8	WATTIGNIES	NULL	0,31					0,31	0,31		
9	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	13,07					13,07	9,82	3,25	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
Total :			223,93	0,00	0,00	0,00		223,93	203,90	20,03	

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : Franck Dujardin

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables			
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif
1	CHEMY	NULL	9,63					9,63	9,61	0,02	Isolément de tiers
10	CHEMY	NULL	9,33					9,33	9,33		
11	CHEMY	NULL	2,49					2,49	1,89	0,6	Isolément de tiers
12	CHEMY		0,25	0,25		0,25	Isolément de tiers				
13	CHEMY		0,13	0,13		0,13	Isolément de tiers				
14	SECLIN	NULL	5,02					5,02	2,62	2,4	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
15	ALLENES-LES-MARAIS		1,77	1,77		1,77		2,69	2,69		
15	ALLENES-LES-MARAIS		2,69					2,59	2,59		
16	SECLIN	NULL	2,59					0,85	0,85		
17	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,85					17,86	16,25	1,61	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
18	PHALEMPIN	NULL	17,86					3,56	3,55	0,02	Isolément de tiers
19	SECLIN	NULL	3,56					19,36	18,82	0,54	Isolément de tiers
2	CHEMY	NULL	19,36					1,84	1,84		
20	SAINGHIN-EN-WEPPE	NULL	1,84					0,14	0,14	0,14	Isolément de tiers
21	WAVRIN	NULL	0,14					5,04	4,9	0,14	Isolément de points d'eau potable
22	WAVRIN	NULL	5,04					0,73	0,73		
23	WAVRIN	NULL	0,73					8,58	6,27	2,31	Isolément de tiers
24	WAVRIN	NULL	8,58					16,15	14,94	1,21	Isolément de tiers
26	WAVRIN	NULL	16,15					1,32	1,04	0,28	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers
27	WAVRIN	NULL	1,32								

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables						
			Surface totale (ha)	Surface éparable (ha)	Surface excluse (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparable (ha)	Surface excluse (ha)	Motif			
28	WAVRIN	NULL	4,86				4,86						
3	CHEMY	NULL	22,35				22,35			19,79	4,86		
31	WAVRIN	NULL	0,69				0,69			0,66	0,04		
32	WAVRIN	NULL	18,83				18,83			16,89	1,94		
33	WAVRIN	NULL	3,25				3,25			2,97	0,28		
35	WAVRIN	NULL	3,23				3,23			2,19	1,04		
36	WAVRIN	NULL	0,36				0,36			0,38			
37	WAVRIN	NULL	0,55				0,55			0,55			
38	WAVRIN	NULL	1,58				1,58			1,55	0,02		
4	CHEMY	NULL	3,13				3,13			2,75	0,38		
40	CHEMY	NULL	3,44				3,44			2,92	0,51		
41	CHEMY	NULL	3,74				3,74			3,38	0,37		
5	CHEMY	NULL	8,12				8,12			7,63	0,49		
6	CHEMY	NULL	0,49				0,49			0,3	0,2		
7	CHEMY	NULL	1,53				1,53			1,25	0,28		
8	CHEMY	NULL	2,16				2,16			2,16			
Total :			187,66	2,15	1,77	0,38	185,81	167,55	2,16				18,00

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : GAEC du Hameau de la Croisette

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables			
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excise (ha)	Moitié	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excise (ha)	Moitié
1	FLINES-LEZ-RACHES		1,02	1,02	0,84	0,18	Isolément de cours d'eau	5,14			
10	HERRIN	NULL	5,14					5,14			
11	HERRIN	NULL	4,71					4,71	1,09		Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
12	FAUMONT	NULL	0,46					0,46	0,46		
13	FLINES-LEZ-RACHES		2,65	2,65	1,99	0,66	Isolément de cours d'eau				
14	FLINES-LEZ-RACHES		18,10	18,1	14,31	3,79	Isolément de cours d'eau				
15	FLINES-LEZ-RACHES		3,62	3,62	2,08	1,53	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers				
16	FLINES-LEZ-RACHES	NULL	8,68					8,68	8,61	0,07	Isolément de tiers
16	FLINES-LEZ-RACHES		4,01	4,01	3,28	0,73	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers				
17	HERRIN	NULL	2,10					2,1	1,73	0,37	Isolément de cours d'eau
18	HERRIN	NULL	9,50					9,5	8,82	0,68	Isolément de tiers
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,82					1,82	1,07	0,75	Isolément de tiers
2	CHEMY	NULL	2,61					2,61	2,61		
20	PHALEMPIN	NULL	13,58					13,58	13,58		
21	PHALEMPIN	NULL	2,04					2,04	1,02	1,01	Isolément de tiers
23	BILLY-BERCLAU		4,74	4,74	3,61	1,13	Isolément de tiers				
25	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17					4,17	4,17		

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables								
			Surface totale (ha)	Surface dépendable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface dépendable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif					
26	CHEMY	NULL	2,67												
27	PHALEMPIN		15,09	13,57	1,52	isolement de surfaces en eau, isolement de tiers	2,67	2,67							
28	ALLENES-LES-MARAIS	NULL	4,11												
3	CHEMY		1,35	0,97	0,38	isolement de tiers	4,11	4,11							
30	HERRIN	NULL	1,07												
31	GONDECOURT	NULL	3,29												
32	AVELIN		0,76	0,73	0,53	isolement de tiers	1,07	0,71	0,36	isolement de tiers					
33	FAUMONT		2,66	1	1,65	isolement de cours d'eau, isolement de tiers	3,29	2,66	0,63	isolement de tiers					
34	NOMAIN		2,44	1,5	0,94	isolement de tiers									
35	HERRIN	NULL	9,80												
36	HERRIN	NULL	4,10												
37	HERRIN	NULL	5,06												
38	HERRIN	NULL	5,48												
4	CHEMY	NULL	7,42												
40	HERRIN	NULL	9,06												
41	HERRIN		1,08	1,08											
42	HERRIN		2,02	1,21	0,81	isolement de tiers									
44	FAUMONT	NULL	0,66												
46	FAUMONT	NULL	4,50												
46	FAUMONT		0,90	0,49	0,4	isolement de tiers	0,66	0,66							
47	ENNEVELIN		5,88	5,31	0,56	isolement de tiers	4,5	4,26	0,24	isolement de tiers					
48	FAUMONT	NULL	0,80												
49	MOUCHIN		2,86	2,34	0,52	isolement de tiers	0,8	0,8							
5	GONDECOURT	NULL	2,68												
			2,68	1,73	0,95	isolement de cours									

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif		
			Surface totale (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif			
50	RICHEBOURG		17,47	17,47	15,89	1,58	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau						
6	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,20					4,2	4,2				
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT		3,32	3,32	2,99	0,33	Isolément de tiers						
8	CHEMY	NULL	34,97					34,97	34,97				
9	PHALEMPIN	NULL	12,05	12,05				12,05	10,71	1,34	Isolément de tiers		
Total :			256,70	256,70	72,69	17,36		156,73	154,58	12,13			

d'eau

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Autre fumier
Exploitation agricole : Patrick Masschelein

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables			
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface usée (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface excluse (ha)	Motif
1	MARQUILLIES	NULL	0,17					0,17	0,05	0,12	Isolément de tiers
10	HANTAY	NULL	0,36					0,36	0,12	0,23	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
12	HANTAY	NULL	0,59					0,59	0,59		
13	MARQUILLIES	NULL	0,79					0,79	0,59	0,2	Isolément de cours d'eau
14	MARQUILLIES	NULL	1,45					1,45	0,91	0,53	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
15	MARQUILLIES	NULL	0,26					0,26	0,26		
16	MARQUILLIES		3,62					3,62	3,62		
18	MARQUILLIES		0,58	0,58	0,5	0,08	Isolément de cours d'eau				
19	MARQUILLIES		0,57	0,57	0,45	0,12	Isolément de tiers				
2	HANTAY	NULL	0,46					0,46	0,46		
21	SALOME	NULL	7,69					7,69	5,61	2,08	Isolément de cours d'eau
22	SALOME	NULL	2,77					2,77	2,31	0,45	Isolément de tiers
23	BILLY-BERCLAU		0,81	0,81	0,81						
24	HANTAY	NULL	0,93					0,93	0,17	0,76	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
25	MARQUILLIES	NULL	1,50					1,5	0,7	0,8	Isolément de cours d'eau
26	HANTAY	NULL	3,06					3,06	1,05	2,01	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
27	HANTAY	NULL	0,32					0,32		0,32	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes					Terres labourables					
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif		
28	HANTAY		0,88	0,88	0,28	0,61	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers						
28	HANTAY	NULL	0,24					0,24			0,24	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
29	HANTAY	NULL	1,19					1,19			1,19	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
3	HANTAY	NULL	5,42					5,42			1,62	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
30	HANTAY	NULL	1,26					1,26			0,53	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
31	HANTAY	NULL	0,39					0,39					
32	HANTAY	NULL	2,80					2,80			0,52	Isolément de tiers	
33	HANTAY	NULL	0,71					0,71			0,42	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers	
34	HANTAY	NULL	0,45					0,45			0,23	Isolément de cours d'eau	
35	MARQUILLIES	NULL	0,28					0,28			0,27	Isolément de cours d'eau	
36	HANTAY		2,81	2,81	1,53	1,28	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers						
38	HANTAY	NULL	7,08					7,08			0,01	Isolément de tiers	
39	MARQUILLIES	NULL	0,95					0,95			0,25	Isolément de cours d'eau	
4	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,29					2,29			0,4	Isolément de cours d'eau	
5	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	5,58					5,58			1,49	Isolément de cours d'eau	
6	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	10,50					10,50					
7	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,16					2,16			0,16	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers	
8	MARQUILLIES	NULL	4,83					4,83			1,35	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau	
9	HANTAY	NULL	0,90					0,90			0,29	Isolément de tiers	

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables			
				Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif
Total :				5,45	3,57	2,09		71,06	53,81	17,12	

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Produit d'épandage : Lisier
Exploitation agricole : Benoit Raux

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exacte (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exacte (ha)	Motif	
1	PHALEMPIN	NULL	4,28					4,28	4,1	0,18	Isolément de tiers	
11	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,06					6,06	5,37	0,69	Isolément de tiers	
12	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17					4,17	3,95	0,22	Isolément de tiers	
13	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,85					3,85	3,85			
14	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,49					0,49	0,49			
15	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	3,11					3,11	2,28	0,83	Isolément de tiers	
16	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	0,61					0,61	0,1	0,51	Isolément de tiers	
17	CARVIN	NULL	0,38					0,38	0,38			
18	CARVIN	NULL	1,50					1,5	1,5			
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	9,30					9,3	9,3			
2	PHALEMPIN	NULL	12,68					12,68	4,74	7,94	Isolément de tiers	
20	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	13,55					13,55	10,92	2,63	Isolément de tiers	
21	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,36					1,36	1,36			
22	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,32					1,32	1,32			
24	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,13					6,13	5	1,13	Isolément de cours d'eau	
3	PHALEMPIN	NULL	4,49					4,49	4,35	0,15	Isolément de tiers	
4	PHALEMPIN	NULL	3,25					3,25	2,7	0,55	Isolément de tiers	
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	6,67					6,67	3,09	3,59	Isolément de tiers	
8	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	2,97					2,97	1,95	1,03	Isolément de tiers	
9	CARNIN	NULL	3,24					3,24	3,24			
Total :			89,41	0,00	0,00	0,00		89,41	69,99	19,45		

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Lsier
Exploitation agricole : Bernard Jean Dubrulle

N° Ilot	Commune	Rsf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables			Motif
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exacte (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exacte (ha)	
10	VIOLAINES	NULL	5,53				5,53	2,13	3,4	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage
11	VIOLAINES		16,38				16,38	5,99	10,39	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable, Périmètres de captage
12	VIOLAINES	NULL	2,20				2,2	2,2		
13	VIOLAINES	NULL	1,28				1,28	0,34	0,94	Isolément de tiers
14	VIOLAINES	NULL	20,62				20,62	6,76	13,87	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers, Périmètres de captage
15	VIOLAINES	NULL	2,88				2,88	0,57	2,31	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
17	DOUVRIIN	NULL	1,88				1,88	1,88		
18	DOUVRIIN	NULL	0,59				0,59	0,36	0,23	Isolément de tiers
2	VIOLAINES	NULL	6,85				6,85	4,6	2,25	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
22	VIOLAINES	NULL	1,92				1,92	1,92		
3	VIOLAINES	NULL	15,52				15,52	5,16	10,36	Isolément de tiers, Périmètres de captage
4	VIOLAINES	NULL	5,86				5,86	2,74	3,12	Isolément de tiers, Périmètres de captage
6	FESTUBERT	NULL	0,38				0,38		0,38	Isolément de tiers
7	GIVENCHY-LES-LA-BASSEE	NULL	0,31				0,31	0,31		
8	RICHEBOURG	NULL	8,97				8,97	8,49	0,48	Isolément de cours

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface éparable (ha)	Surface enclose (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparable (ha)	Surface enclose (ha)	Motif		
9	DOUVRIIN	NULL	1,73							1,73	0,85	0,88	Isolement de tiers
Total :			92,90	0,00	0,00	0,00				92,90	44,30	49,61	

d'eau

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croissette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croissette

Produit d'épandage : Lisier
Exploitation agricole : EARL Moreaux

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables			
			Surface totale (ha)	Surface éparable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif
1	EMMERIN	NULL	16,39				16,39	15,27	1,12	Isolément de tiers
10	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,05				3,05		3,05	Isolément de tiers, Périmètres de captage
11	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	3,51				3,51		3,51	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage
12	WATTIGNIES	NULL	4,49				4,49	2,9	1,59	Isolément de tiers
13	EMMERIN	NULL	18,42				18,42			
14	WATTIGNIES	NULL	5,40				5,4	3,84	1,56	Isolément de tiers
15	WATTIGNIES	NULL	8,01				8,01	4,67	3,34	Isolément de tiers
16	WATTIGNIES	NULL	4,43				4,43	1,11	3,32	Isolément de tiers
17	WATTIGNIES	NULL	1,52				1,52	0,93	0,59	Isolément de tiers
18	WATTIGNIES	NULL	14,91				14,91	0,07	14,83	Isolément de tiers, Périmètres de captage
19	WATTIGNIES	NULL	6,15				6,15	0,16	5,99	Isolément de tiers, Périmètres de captage
2	LOOS	NULL	2,49				2,49	1,8	0,69	Isolément de tiers
20	WATTIGNIES	NULL	3,38				3,38		3,38	Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers, Périmètres de captage
21	WATTIGNIES	NULL	1,75				1,75		1,75	Isolément de cours d'eau, Isolément de points d'eau potable, Périmètres de captage
22	WATTIGNIES	NULL	7,79				7,79	5,54	2,25	Isolément de tiers
23	EMMERIN	NULL	7,17				7,17	7,17		

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes					Terres labourables				
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	
24	WATTIGNIES	NULL	4,25					4,25	1,83	2,41	Isolément de tiers	
25	WATTIGNIES	NULL	1,70					1,7	1,45	0,25	Isolément de tiers	
26	WATTIGNIES	NULL	6,06					6,06	2,65	3,41	Isolément de tiers	
27	WATTIGNIES	NULL	0,92					0,92		0,92	Isolément de tiers, Périmètres de captage	
28	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	6,82					6,82		6,82	Isolément de tiers, Périmètres de captage	
29	EMMERIN	NULL	0,23					0,23	0,14	0,09	Isolément de tiers	
3	LOOS	NULL	3,16					3,16	1,54	1,62	Isolément de tiers	
30	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	8,40					8,4	6,58	1,82	Isolément de tiers, Périmètres de captage	
31	HOUPLIN-ANCOISNE	NULL	9,78					9,78	1,85	7,94	Isolément de tiers, Périmètres de captage	
4	LOOS	NULL	38,57					38,57	36,65	1,91	Isolément de tiers	
6	WATTIGNIES	NULL	21,69					21,69	12,99	8,7	Isolément de tiers	
7	WATTIGNIES	NULL	0,11					0,11		0,11	Isolément de tiers	
8	WATTIGNIES	NULL	0,31					0,31		0,31	Isolément de tiers, Périmètres de captage	
9	NOYELLES-LES-SECLIN	NULL	13,07					13,07		13,07	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage	
Total :			223,93	0,00	0,00	0,00	0,00	223,93	137,56	96,35		



Avenir
Conseil Elevage

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Lisler
Exploitation agricole : Franck Dujardin

N° Plot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables			Modif
				Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	Surface (ha)	Surface écopable (ha)	
1	CHEMY	NULL	9,63					9,63	0,39	Isolément de tiers.
10	CHEMY	NULL	9,33					9,33		
11	CHEMY	NULL	2,49					2,49	1,13	Isolément de tiers
12	CHEMY		0,25	0,25						
13	CHEMY		0,13	0,13						
14	SECLIN	NULL	5,02					5,02	0,7	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
15	ALLENNES-LES-MARAIS		1,77	1,77	1,77					
15	ALLENNES-LES-MARAIS		2,69					2,69		
16	SECLIN	NULL	2,59					2,59	2,42	Isolément de tiers
17	CAMPHIN-EN-CAREMBULT	NULL	0,85					0,85	0,85	
18	PHALEMPIN	NULL	17,86					17,86	12,17	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
19	SECLIN	NULL	3,56					3,56	3,32	Isolément de tiers
2	CHEMY	NULL	19,36					19,36	17,44	Isolément de tiers
20	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	1,84					1,84		
21	WAVRIN	NULL	0,14					0,14		Isolément de tiers
22	WAVRIN	NULL	5,04					5,04	5,04	Isolément de points d'eau potable, Périmètres de captage
23	WAVRIN	NULL	0,73					0,73	0,73	Périmètres de captage
24	WAVRIN	NULL	8,58					8,58	8,58	Isolément de tiers, Périmètres de captage
26	WAVRIN	NULL	16,15					16,15	7,15	Isolément de tiers, Périmètres de captage

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes					Terres labourables							
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif				
27	WAVRIN	NULL	1,32					1,32	0,11	1,21				1,21	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers
28	WAVRIN	NULL	4,86					4,86						4,86	Périmètres de captage
3	CHEMY	NULL	22,35					22,35	18,87	3,48				3,48	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
31	WAVRIN	NULL	0,69					0,69						0,69	Isolément de tiers
32	WAVRIN	NULL	18,83					18,83	2,69	16,14				16,14	Isolément de points d'eau potable, Isolément de tiers, Périmètres de captage
33	WAVRIN	NULL	3,25					3,25						3,25	Isolément de points d'eau potable, Périmètres de captage
35	WAVRIN	NULL	3,23					3,23	0,81	2,42				2,42	Isolément de tiers
36	WAVRIN	NULL	0,38					0,38						0,38	Périmètres de captage
37	WAVRIN	NULL	0,55					0,55						0,55	Périmètres de captage
38	WAVRIN	NULL	1,58					1,58	1,31	0,27				0,27	Isolément de tiers, Périmètres de captage
4	CHEMY	NULL	3,13					3,13	1,58	1,55				1,55	Isolément de tiers
40	CHEMY	NULL	3,44					3,44	2,45	0,98				0,98	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
41	CHEMY	NULL	3,74					3,74	3,38	0,37				0,37	Isolément de cours d'eau
5	CHEMY	NULL	8,12					8,12	6,68	1,44				1,44	Isolément de tiers
6	CHEMY	NULL	0,49					0,49	0,01	0,49				0,49	Isolément de tiers
7	CHEMY	NULL	1,53					1,53	1,25	0,28				0,28	Isolément de cours d'eau
8	CHEMY	NULL	2,16					2,16	2,16						
Total :			187,66	2,15	1,77	0,38		186,51	110,08	76,47					

RECAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE



Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Lisier
Exploitation agricole : GAEC du Hameau de la Croisette

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif
				Surface (ha)	Surface épancheable (ha)	Surface exclue (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface épancheable (ha)	Surface exclue (ha)		
1	FLINES-LEZ-RACHES		1,02	1,02	0,84	0,18	Isolément de cours d'eau					
10	HERRIN	NULL	5,14					5,14			5,14	Périmètres de captage
11	HERRIN	NULL	4,71					4,71			4,71	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage
12	FAUMONT	NULL	0,46					0,46	0,22	0,24		Isolément de tiers
13	FLINES-LEZ-RACHES		2,65	2,65	1,99	0,66	Isolément de cours d'eau					
14	FLINES-LEZ-RACHES		18,10	18,1	14,31	3,79	Isolément de cours d'eau					
15	FLINES-LEZ-RACHES		3,62	3,62	0,39	3,23	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers					
16	FLINES-LEZ-RACHES	NULL	8,68					8,68	7,6	1,08		Isolément de tiers
16	FLINES-LEZ-RACHES		4,01	4,01	1,71	2,31	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers					
17	HERRIN	NULL	2,10							2,1		Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
18	HERRIN	NULL	9,50					9,5				Isolément de tiers, Périmètres de captage
19	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	1,82					1,82	0,03	1,79		Isolément de tiers
2	CHEMY	NULL	2,61					2,61	2,61			
20	PHALEMPIN	NULL	13,58					13,58	13,58			
21	PHALEMPIN	NULL	2,04					2,04	0,17	1,87		Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes					Terres labourables					
			Surface totale (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface exclues (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface exclues (ha)	Motif			
23	BILLY-BERCLAU		4,74	4,74	2,88	Isolément de tiers							
25	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,17				4,17	4,17					
26	CHEMY	NULL	2,67				2,67	2,67					
27	PHALEMPIN		15,09	15,09	4,33	Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers							
28	ALLENNES-LES-MARAIS	NULL	4,11				4,11	4,11				4,11	Périmètres de captage
3	CHEMY		1,35	1,35	0,3	Isolément de tiers							
30	HERRIN	NULL	1,07				1,07	0,22				0,85	Isolément de tiers
31	GONDECOURT	NULL	3,29				3,29	1,54				1,75	Isolément de tiers
32	AVELIN		0,76	0,76	0,76	Isolément de tiers							
33	FAUMONT		2,66	2,66	2,61	Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers							
34	NOMAIN		2,44	2,44	1,96	Isolément de tiers							
35	HERRIN	NULL	9,80				9,8	8,8				0,99	Isolément de tiers
36	HERRIN	NULL	4,10				4,1					4,1	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
37	HERRIN	NULL	5,06				5,06					5,06	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
38	HERRIN	NULL	5,48				5,48					5,48	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
4	CHEMY	NULL	7,42				7,42	6,77				0,65	Isolément de cours d'eau
40	HERRIN	NULL	9,06				9,06	4,21				4,85	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
41	HERRIN		1,08	1,08									
42	HERRIN		2,02	2,02	1,94	Isolément de tiers							
44	FAUMONT	NULL	0,66				0,66	0,52				0,14	Isolément de tiers
46	FAUMONT	NULL	4,50				4,5	3,45				1,05	Isolément de tiers

N° Ilot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes				Terres labourables				Motif	
				Surface (ha)	Surface épendable (ha)	Surface enches (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface épendable (ha)	Surface machine (ha)	Motif		
46	FAUMONT		0,90	0,9	0,02	0,88	Isolément de tiers						
47	ENNEVELIN		5,08	5,88	3,94	1,95	Isolément de tiers						
48	FAUMONT	NULL	0,80							0,8	0,76	0,04	Isolément de tiers
49	MOUCHIN		2,86	2,86	0,38	2,48	Isolément de tiers						
5	GONDECOURT	NULL	2,68							2,68		2,68	Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
50	RICHEBOURG		17,47	17,47	15,89	1,58	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau						
6	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	NULL	4,20							4,2	4,2		
7	CAMPHIN-EN-CAREMBAULT		3,32	3,32	2,32	1	Isolément de tiers						
8	CHEMY	NULL	34,97							34,97	34,94	0,03	Isolément de tiers
9	PHALEMPIN	NULL	12,05							12,05	8,08	3,98	Isolément de tiers
Total :			256,70	89,87	56,40	33,59				166,73	104,54	62,19	



RÉCAPITULATIF DES PARCELLES DE PERIMETRE D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE

Périmètre d'épandage : PE GAEC du Hameau de la Croisette
Unité de production : GAEC du Hameau de la Croisette

Produit d'épandage : Lisier
Exploitation agricole : Patrick Maschelein

N° Zlot	Commune	Réf. cadastrale	Surface totale (ha)	Prairies permanentes			Terres labourables			Motif
				Surface (ha)	Surface éligible (ha)	Surface exclue (ha)	Surface (ha)	Surface éligible (ha)	Surface exclue (ha)	
1	MARQUILLIES	NULL	0,17				0,17			0,17 Isolement de tiers
10	HANTAY	NULL	0,36				0,36			0,36 Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers, Périmètres de captage
12	HANTAY	NULL	0,59				0,59			0,59 Périmètres de captage
13	MARQUILLIES	NULL	0,79				0,79			0,79 Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage
14	MARQUILLIES	NULL	1,45				1,45	0,6		0,84 Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
15	MARQUILLIES	NULL	0,26				0,26			
16	MARQUILLIES	NULL	3,62				3,62			
18	MARQUILLIES	NULL	0,58	0,58	0,38	0,2				0,2 Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
19	MARQUILLIES	NULL	0,57	0,57	0,04	0,53				0,53 Isolement de tiers
2	HANTAY	NULL	0,46				0,46	0,46		
21	SALOME	NULL	7,69				7,69	5,61		2,08 Isolement de cours d'eau
22	SALOME	NULL	2,77				2,77	1,22		1,55 Isolement de tiers
23	BILLY-BERCLAU	NULL	0,81	0,81	0,81					
24	HANTAY	NULL	0,93				0,93			0,93 Isolement de cours d'eau, Isolement de tiers
25	MARQUILLIES	NULL	1,50				1,5			1,5 Isolement de cours d'eau, Périmètres de captage
26	HANTAY	NULL	3,06				3,06	0,21		2,85 Isolement de cours

N° lot	Commune	Réf. cadastrale	Prairies permanentes					Terres labourables							
			Surface totale (ha)	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclavée (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclavée (ha)	Motif				
27	HANTAY	NULL	0,32					0,32			0,32				Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
28	HANTAY	NULL	0,88	0,88			0,88			Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers					
28	HANTAY	NULL	0,24					0,24							Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
29	HANTAY	NULL	1,19					1,19			1,19				
3	HANTAY	NULL	5,42					5,42			2,7				Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
30	HANTAY	NULL	1,26					1,26			0,4				Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
31	HANTAY	NULL	0,39					0,39			0,39				
32	HANTAY	NULL	2,80					2,8			1,39				Isolément de tiers
33	HANTAY	NULL	0,71					0,71			0,02				Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers
34	HANTAY	NULL	0,45					0,45			0,22				Isolément de cours d'eau
35	MARQUILLIES	NULL	0,28					0,28							Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage
36	HANTAY	NULL	2,81	2,81			2,81			Isolément de cours d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage					
38	HANTAY	NULL	7,08					7,08			6,72				Isolément de tiers
39	MARQUILLIES	NULL	0,95					0,95							Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
4	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,29					2,29							Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage
5	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	5,58					5,58							Isolément de cours d'eau, Périmètres de captage

d'eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage

N° Ilot	Commune	Raf. cadastrale	Prairies permanentes				Terres labourables					
			Surface totale (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif	Surface (ha)	Surface éparpillée (ha)	Surface enclos (ha)	Motif		
6	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	10,50					10,5			10,5	Périmètres de captage
7	SAINGHIN-EN-WEPPES	NULL	2,16					2,16			2,16	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Isolément de tiers, Périmètres de captage
8	MARQUILLIES	NULL	4,83					4,83			4,83	Isolément de cours d'eau, Isolément de surfaces en eau, Périmètres de captage
9	HANTAY	NULL	0,90					0,9			0,9	Isolément de tiers
Total :			76,65	5,65	1,23	4,42		71,00	25,31	0,59	45,68	